



SINISTRALITÉ AU TRAVAIL EN VENDÉE **2023**

LES CHIFFRES CLÉS - VENDÉE

1 | Le contexte économique (INSEE - Extraits du dossier "Faits et Chiffres" n° 434)

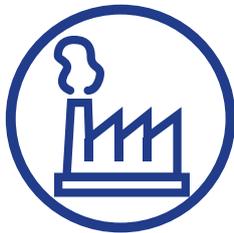
Comme l'ensemble de la région, la Vendée bénéficie d'une situation plutôt favorable sur le plan économique et social. Le département est particulièrement attractif pour la population.

Sa croissance démographique élevée - la 4^e plus forte des départements de France métropolitaine depuis le début des années 2000 - est due à l'attractivité qu'exerce la côte vendéenne sur les retraités, mais aussi à des arrivées d'actifs dans les territoires les plus proches de l'agglomération nantaise.

Les emplois dans les fonctions de fabrication et BTP y sont plus répandus qu'ailleurs, en raison du caractère industriel prononcé de l'économie vendéenne et du dynamisme de la construction.

Le chômage y est particulièrement faible par rapport au niveau régional et encore plus si on le compare au niveau national.

19 000
établissements employeurs actifs
au 31/12/2023



200 000
salariés embauchés
au 31/12/2023



Source : Acoess, Observatoire économique



L'effectif salarié structuré par l'activité économique en Vendée

Secteurs d'activité de la Nomenclature des Activités Françaises (NAF)	2022	2023	Part 2023	Évolution 2022-2023
B - Industries extractives	318	312	0,2 %	-1,9 %
C - Industrie manufacturière	54 116	55 227	27,7 %	+2,1 %
D - Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	501	514	0,3 %	+2,6 %
E - Production et distribution d'eau, assainissement, gestion des déchets et dépollution	1 506	1 563	0,8 %	+3,8 %
F - Construction	22 304	22 235	11,1 %	-0,3 %
G - Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	35 947	36 639	18,4 %	+1,9 %
H - Transports et entreposage	13 082	13 247	6,6 %	+1,3 %
I - Hébergement et restauration	8 810	9 085	4,6 %	+3,1 %
J - Information et communication	2 552	2 074	1,0 %	-18,7 %
K - Activités financières et d'assurance	4 835	4 856	2,4 %	+0,4 %
L - Activités immobilières	1 965	1 900	1,0 %	-3,3 %
M - Activités spécialisées, scientifiques et techniques	8 607	8 889	4,5 %	+3,3 %
N - Activités de services administratifs et de soutien	15 894	14 331	7,2 %	-9,8 %
O - Administration publique	1 063	1 040	0,5 %	-2,2 %
P - Éducation	4 124	4 177	2,1 %	+1,3 %
Q - Santé humaine et action sociale	14 651	15 114	7,6 %	+3,2 %
R - Arts, spectacles et activités récréatives	3 341	3 410	1,7 %	+2,1 %
S - Autres activités de services	4 851	4 842	2,4 %	-0,2 %
Total	198 467	199 455	100,0 %	+0,5 %

Source : Acoiss, Observatoire économique

En 2023, 28 % des salariés de Vendée travaillaient dans le secteur industriel. Ce secteur reste dynamique avec une augmentation de 2,1 % de ses effectifs salariés entre 2022 et 2023.

18 % des salariés de Vendée travaillaient dans le secteur du Commerce, incluant le commerce et la réparation automobile. Ce secteur est également en croissance en 2023 avec +1,9 % de ses effectifs salariés par rapport à 2022.

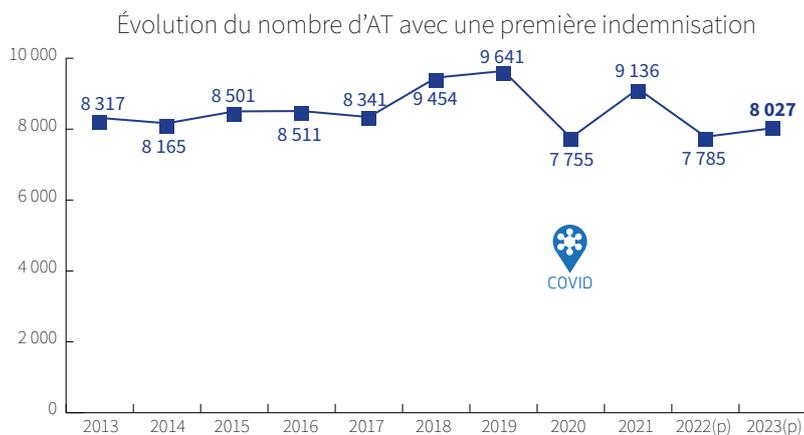
11 % des salariés de Vendée travaillaient dans le secteur de la Construction, qui enregistre un léger repli en 2023, lié au contexte inflationniste national, réduisant la capacité d'emprunt des entreprises et des particuliers.

D'autres secteurs comme les Activités de services administratifs et de soutien (comprenant l'intérim) ou la Santé humaine et l'action sociale enregistrent chacun 7 % des effectifs salariés du département. L'intérim enregistre un recul important entre 2022 et 2023, la tendance sera à confirmer en 2024.

2 | La sinistralité AT MP

■ Les Accidents du Travail [Source : Carsat PDL]

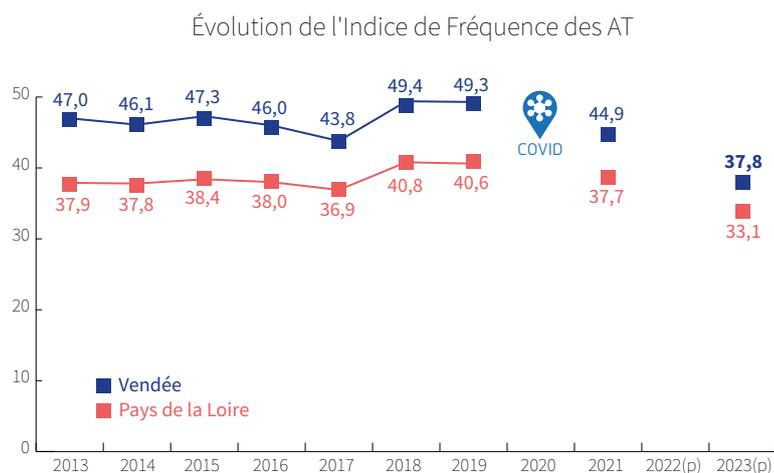
Près de 8 000 accidents du travail avec une première indemnisation en 2023



Source : Carsat PDL - (p) = données provisoires figées à N+2 (en attente de reconnaissance tardive ou de contentieux)

La Vendée comptabilise en 2023, près de 8 000 AT qui ont déclenché une première indemnisation, c'est-à-dire soit un arrêt de travail d'au moins 24 heures, une incapacité permanente ou un décès. La Vendée représente donc 20 % des AT au niveau régional. La même année, les emplois du département représentent 17 % des emplois de la région.

37,8 accidents de travail pour 1 000 salariés



Source : Carsat PDL - (p) = données provisoires figées à N+2 (en attente de reconnaissance tardive ou de contentieux)

Avec une moyenne de 37,8 accidents du travail pour 1 000 salariés en 2023, la sinistralité liée au risque accident du travail en Vendée tendrait à baisser, mais reste supérieure, historiquement, à la moyenne régionale.



Une sinistralité liée aux spécificités économiques du département

Secteurs d'activité de la Nomenclature des Activités Françaises (NAF)	Nombre d'AT avec une 1 ^{ère} indemnisation 2023(p)	Part du secteur	Nombre de journées perdues	Indice de Fréquence 2023	Taux de Gravité 2023
B - Industries extractives	<5	Non Significatif*	Non Significatif	Non Significatif	Non Significatif
C - Industrie manufacturière	2 105	26,2 %	141 608	38,5	1,5
D - Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	<5	Non Significatif	Non Significatif	Non Significatif	Non Significatif
E - Production et distribution d'eau, assainissement, gestion des déchets et dépollution	82	1,0 %	7 225	51,4	2,5
F - Construction	1 280	15,9 %	81 288	57,5	2,3
G - Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	1 012	12,6 %	67 481	28,6	1,1
H - Transports et entreposage	660	8,2 %	50 377	55,6	2,2
I - Hébergement et restauration	374	4,7 %	21 223	31,2	1,1
J - Information et communication	14	Non Significatif	Non Significatif	Non Significatif	Non Significatif
K - Activités financières et d'assurance	13	Non Significatif	Non Significatif	Non Significatif	Non Significatif
L - Activités immobilières	14	Non Significatif	Non Significatif	Non Significatif	Non Significatif
M - Activités spécialisées, scientifiques et techniques	76	0,9 %	4 986	8,7	0,3
N - Activités de services administratifs et de soutien	1 184	14,8 %	72 657	66,9	2,3
O - Administration publique	94	1,2 %	4 108	13,4	0,5
P - Éducation	62	0,8 %	4 938	17,9	0,9
Q - Santé humaine et action sociale	763	9,5 %	66 365	39,3	1,9
R - Arts, spectacles et activités récréatives	189	2,4 %	9 099	51,2	1,7
S - Autres activités de services	101	1,3 %	7 120	20,9	1,0
Total	8 027	100,0 %	543 595	37,8	1,5

Source : Carsat PDL - (p) = données provisoires figées à N+2 (en attente de reconnaissance tardive ou de contentieux)

*Le volume d'AT n'est pas assez conséquent pour calculer l'IF

Les secteurs qui comptabilisent le plus d'AT sur le département sont :

- l'industrie manufacturière avec 2 105 AT, soit 26 % des AT du département, qui inclue des activités où les accidents du travail sont plus fréquents et plus graves que la moyenne régionale comme les Industries agro-alimentaires et la métallurgie.
- la construction avec 1 280 AT, soit 16 % des AT du département et un IF très élevé (57,5 AT pour 1 000 salariés).
- les activités de services administratifs et de soutien (où l'on retrouve les agences de travail temporaire) avec 1 184 AT, soit 15 % des AT du département et un IF très élevé (66,9 AT pour 1 000 salariés)
- la santé humaine et action sociale, qui inclut les EHPAD, avec 763 AT, soit 9,5 % des AT du département.

QUELQUES DÉFINITIONS...

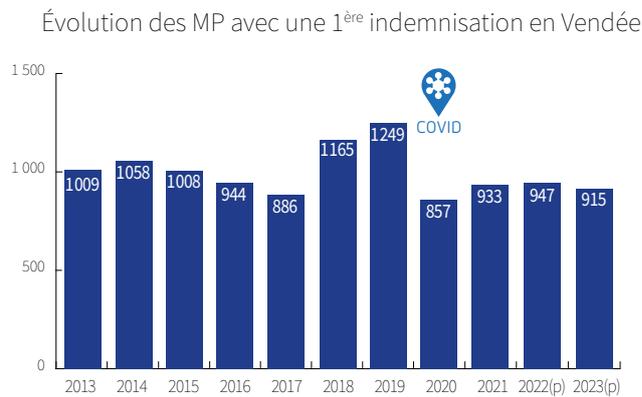
Indice de fréquence (IF) = $(nb \text{ des accidents en premier règlement} / \text{effectif salarié}) \times 1\,000$

Taux de gravité (TG) = $(nb \text{ des journées perdues} / \text{heures travaillées}) \times 1\,000$

■ Les Maladies Professionnelles [Source : Carsat PDL]

Lorsqu'une maladie professionnelle est reconnue, celle-ci est imputée au dernier employeur connu chez qui la victime a été exposée au risque. Quand il est impossible de déterminer chez quel employeur a été contractée la maladie, celle-ci est imputée au compte spécial. Il est à noter que les dépenses afférentes aux maladies professionnelles inscrites au Compte Spécial sont mutualisées intégralement.

Près de 900 maladies professionnelles avec une première indemnisation



Source : Carsat PDL - (p) = données provisoires figées à N+2 (en attente de reconnaissance tardive ou de contentieux)

En 2023, la Vendée, on comptabilise 915 maladies professionnelles avec une première indemnisation. Le département représente donc 20 % des MP au niveau régional alors que la même année les emplois de la Vendée représentent 17 % des emplois de la région.

Évolution des principaux indicateurs maladies professionnelles sur les 5 dernières années

	2019	2020	2021	2022(p)	2023(p)	Évolution 2022-2023
Nb de MP avec une première indemnisation	1 249	857	933	947	915	-3,4 %
Nb de journées perdues	327 936	299 072	321 468	303 644	313 382	+3,2 %
Coût Global	33 770 781	25 641 169	32 233 969	30 566 723	29 739 866	-2,7 %

Source : Carsat PDL - (p) = données provisoires figées à N+2 (en attente de reconnaissance tardive ou de contentieux)



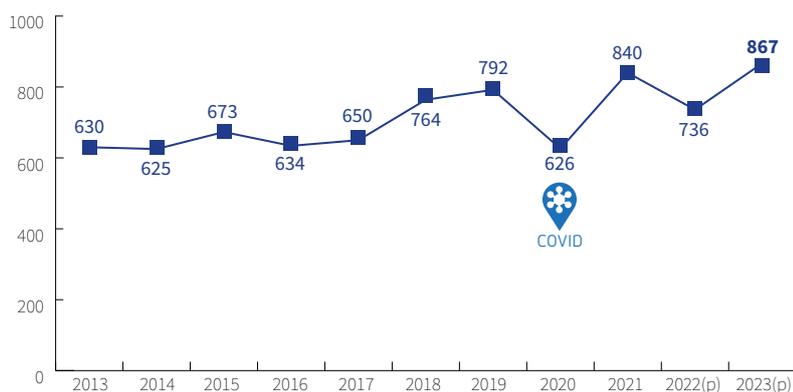
Maladies Professionnelles	2023(p)	% de MP
Troubles musculo-squelettiques (TMS)	871	95 %
MP hors Tableau	28	3 %
Autres	16	2 %
Total	915	100 %

Source : Carsat PDL - (p) = données provisoires figées à N+2 (en attente de reconnaissance tardive ou de contentieux)

■ Les Accidents de Trajets

870 accidents de trajet en 1^{ère} indemnisation, le plus haut niveau de ces 10 dernières années

Évolution du nombre d'ATrajet 1^{ère} indemnisation en Vendée



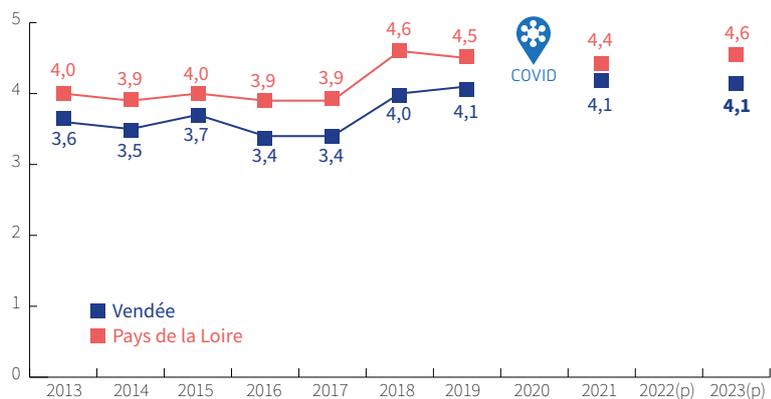
Source : Carsat PDL - (p) = données provisoires figées à N+2 (en attente de reconnaissance tardive ou de contentieux)

En 2023, en Vendée, on comptabilise 867 accidents de trajet avec une première indemnisation. Le département représente donc 16 % des accidents de trajet au niveau régional.

Après une baisse significative en 2020 lié à la crise sanitaire, le nombre d'accidents de trajet reste en augmentation en 2023 (+18 %) et atteint son plus haut niveau de ces 10 dernières années.

4,1 accidents de trajet pour 1 000 salariés

Évolution de l'Indice de Fréquence ATrajet



Source : Carsat PDL - (p) = données provisoires figées à N+2 (en attente de reconnaissance tardive ou de contentieux)

Historiquement en-dessous de l'indice de fréquence régional, l'indice de fréquence de la Vendée le reste en 2023 avec 4,1 ATrajets pour 1 000 salariés, contre 4,6 sur la région.

